

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D043
REPLACEMENT DE POTEAUX INCENDIE

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'état de deux poteaux incendie sur la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de ces poteaux incendie, pour la sécurité de la population

DECIDE

Article n° 1 : La société PIGEON, dont le siège social est situé Louvigné-de-bais (Ile-et-vilaine) - est retenue pour la fourniture et le remplacement de deux poteaux incendie.

Article n° 2 : Le coût de cette opération s'élève à 4 700€ hors taxes, soit 5 640€ toutes taxes comprises

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 05/09/2023
Le Maire,
Monique TROTIN

